Boues d'épuration :

tout est mis en place pour garantir la meilleure qualité ***des boues qui sont épandues en agriculture !***

Le monde agricole se pose des questions légitimes sur la présence de PFAS dans les boues d'épuration utilisées pour l'épandage. La SPGE vous répond en toute transparence !

→ Y a-t-il des PFAS dans les boues qui sont épandues dans nos champs ?

Préalablement à leur épandage, les boues d'épuration sont analysées. Les boues contenant un niveau trop élevé de PFAS et ne répondant pas aux normes du Gouvernement wallon sont dirigées vers les filières d'élimination thermique. Seules les boues respectant les valeurs strictes peuvent servir à l'épandage.

→ Quelles sont les mesures prises pour contrôler les PFAS dans les boues avant leur épandage ?

Le Gouvernement wallon a fixé des valeurs cibles temporaires de 40 µg/kg MS pour 6 PFAS dans les boues d'épuration et de 400 µg/kg MS (somme des 22 PFAS) pour une dose maximale d'épandage de 2 t MS/ha. Ces normes restrictives ont pour objectif de garantir la qualité des sols agricoles.

→ Des PFAS se trouvent-ils uniquement dans les boues d'épuration ?

Des PFAS peuvent parfois être présents en quantité minime dans les boues d'épuration mais c'est également le cas dans de très nombreux produits de la vie quotidienne (vêtements, peintures, cosmétiques, meubles, ustensiles de cuisine, ...)!

Les Boues d'épuration

- constituent un fertilisant riche en azote, phosphore, nutriments
- constituent un fertilisant gratuit pour les agriculteurs
- sont soumises à des contrôles stricts et rigoureux

Plus d'infos ?